

choix des matières en L2 droit

Par **marly1101**, le **11/07/2009 à 10:43**

Bonjour tout le monde !

Future étudiante en L2 (Je viens de valider ma L1 avec 12.07 de moyenne) .
Mon problème se situe au niveau du choix des options. J'aimerais avoir quelques conseils concernant ce choix, en effet, j'aimerais ne pas me tromper et choisir les options les plus intéressantes et les plus « faciles » afin de ne pas perdre des points au partiel.

Les voici :

Semestre 1 :

L'étudiant choisit une matière parmi 2 :

- Histoire du droit et des institutions de l' Antiquité
- Histoire des institutions.

Je constate que dans l'un ou l'autre cas, il s'agit d'une épreuve orale. En quoi cela consiste-t-il ? (tout en sachant que je ne suis pas très à l'aise à l'oral)

L'étudiant choisit en travaux dirigés ;

- le droit pénal ou les finances publiques

J'aurais tendance à choisir droit pénal.

L'étudiant choisit une matière parmi 2 :

- l'informatique
- l'économie monétaire

Là c'est vraiment le dilemme, en effet, au partiel de L1, (en économie politique), j'avais obtenu 3/10, donc vous pouvez constater que l'économie n'est pas mon « for ». Quant à l'informatique, j'avais obtenu 4.5/10 traités en sachant que nous avons eu que 2 séances de TD à cause des grèves. Je pencherai tout de même pour l'informatique. Je me demande si nous nous devons passer le C2I en L2, est-ce obligatoire d'obtenir le C2I dans le cursus de la licence ?

Semestre 2 :

L'étudiant choisit une matière parmi 2 :

Histoire du droit des biens ou sociologie du travail

- L'étudiant choisit l'informatique ou la comptabilité.

Là je pencherai plus pour choisir la comptabilité

Je remercie infiniment tous ceux qui ont lu ce message et ceux qui tenteront d'éclairer ma lanterne.

Par **mathou**, le **11/07/2009** à **13:45**

Salut Marly,

:)

Félicitations pour ton année, tes efforts ont été récompensés Image not found or type unknown

[quote:2ynw dv9u]J'aimerais avoir quelques conseils concernant ce choix, en effet, j'aimerais ne pas me tromper et choisir les options les plus intéressantes et les plus « faciles » afin de ne pas perdre des points au partiel.[/quote:2ynw dv9u]

Je vais briser un rêve, mais " intéressantes " et " faciles " c'est souvent incompatible... Le risque est de prendre des matières qui ne te serviront pas plus tard, et de te retrouver avec un diplôme-coquille - un diplôme dont tu auras le titre, mais pas les compétences. C'est mieux d'assurer l'avenir avec des matières utiles, mêmes si tu as une note moyenne.

[quote:2ynw dv9u]Semestre 1 :

L'étudiant choisit une matière parmi 2 :

- Histoire du droit et des institutions de l' Antiquité
- Histoire des institutions.

Je constate que dans l'un ou l'autre cas, il s'agit d'une épreuve orale. En quoi cela consiste-t-il ? (tout en sachant que je ne suis pas très à l'aise à l'oral)[/quote:2ynw dv9u]

Histoire du droit et des institutions de l'Antiquité est la partie historique qui précède Histoire des institutions, normalement. Pour l'Antiquité, on voit les systèmes politiques et juridiques de Rome, d'Athènes... donc tout ce qui est démocratie, république, monarchie, mais aussi (selon l'enseignant, tous ne le font pas) le droit de la famille de l'époque, la filiation, le mariage, le divorce...

Histoire des institutions est davantage centré sur le Moyen-Âge et l'Ancien régime, la révolution... là encore, il s'agit d'étudier les systèmes politiques et juridiques : la monarchie, les serfs, l'absolutisme... C'est un peu dommage de placer ces matières en L2, en principe on les voit en L1 et elles permettent de mieux comprendre le cours de constit'

:lol:

L'oral ne met à l'aise personne au début, crois-moi Image not found or type unknown Le plus souvent, un oral se

passé de cette manière : tu arrives devant le prof, tu tires un sujet parmi les papiers sur le bureau, tu lui montres, et tu as un quart d'heure pour le préparer au brouillon avant de venir exposer devant lui. Puis le prof te pose quelques questions sur d'autres points, et c'est fini. Il peut s'agir d'une question de cours ou d'une question de réflexion.

[quote:2ynw dv9u]L'étudiant choisit en travaux dirigés ;

- le droit pénal ou les finances publiques

J'aurais tendance à choisir droit pénal.[/quote:2ynw dv9u]

C'est souvent le choix des étudiants de L2. Finances publiques te servira si tu envisages de continuer en droit public.

[quote:2ynwdv9u]L'étudiant choisit une matière parmi 2 :

- l'informatique
- l'économie monétaire

Là c'est vraiment le dilemme, en effet, au partiel de L1, (en économie politique), j'avais obtenu 3/10, donc vous pouvez constater que l'économie n'est pas mon « for ». Quant à l'informatique, j'avais obtenu 4.5/10 traités en sachant que nous avons eu que 2 séances de TD à cause des grèves. Je pencherai tout de même pour l'informatique. Je me demande si nous nous devons passer le C2I en L2, est-ce obligatoire d'obtenir le C2I dans le cursus de la licence ?[/quote:2ynwdv9u]

Si économie monétaire se rapproche de tout ce qui est micro et macro économie et que tu ne souhaites pas te réorienter en éco, tu peux prendre informatique. L'économie telle qu'enseignée en fac ne te servira pas plus tard.

Pour le C2i, il faut voir directement avec ta scolarité, ça dépend des facs.

[quote:2ynwdv9u]Semestre 2 :

L'étudiant choisit une matière parmi 2 :

Histoire du droit des biens ou sociologie du travail[/quote:2ynwdv9u]

Là c'est toi qui vois. Si tu as déjà fait du droit des biens, le cours d'histoire ne te servira pas tant que ça. Si tu envisages de prendre du droit du travail l'an prochain, la sociologie du travail peut être une ouverture sympa.

[quote:2ynwdv9u]- L'étudiant choisit l'informatique ou la comptabilité.

Là je pencherai plus pour choisir la comptabilité[/quote:2ynwdv9u]

Selon ton orientation après, le compta peut se révéler très utile.

:oops:

Au fait, qu'est-ce que tu désignes par " traités " ? Je n'ai pas compris quand tu l'emploies Image not found or type unknown

Par **marly1101**, le **11/07/2009** à **14:09**

:)

Merci beaucoup Mathou pour ta réponse très pertinente Image not found or type unknown

Quant à l'informatique, "j'avais obtenu 4.5/10 traités en sachant que nous avons eu que 2 séances de TD à cause des grèves".

C'est une erreur de ma part, mes mots ont dépassé ma pensée lol, je voulais dire que j'avait obtenu 4.5/10 TOUT en sachant que nous avons eu que 2 TDS

Par **mathou**, le **11/07/2009** à **14:14**

Aaaah d'accord ! Je me suis demandée si c'était un nouveau mot pour parler des crédits

ETCS ou autre, que je ne connaissais pas... Image not found: type unknown

Par curiosité, vous aviez quel programme en informatique ?

Par **marly1101**, le **11/07/2009** à **17:20**

Heu en informatique, comme je te l'ai dit c'était pas vraiment un "programme" puisque nous n'avons eu que 2 séances de TD à cause des grèves.

Mais, on a quand même eu une épreuve d'1 H, un QCM, mais bon c'était quand même assez costaud

On a également eu une épreuve pratique sur PC, ça portait sur la recherche juridique par exemple sur légifrance, on nous demandait de chercher deux articles dans le code de l'environnement par exemple et il fallait dire comment nous avons réussi à trouver l'information.

Il suffisait juste d'expliquer très précisément notre recherche, en fait ce qui m'a fait perdre des points dans cette matière, c'est le QCM. Voilà pourquoi je m'inquiète quant à l'informatique, car il me semble quand dans le cursus de la licence, il nous encourage très fortement à passer le C2I.

Par **marly1101**, le **22/07/2009** à **17:20**

J'ai une question concernant le choix des manuels en L2, désolé si ce sujet a déjà été abordé quelque part.

A t-on besoin d'un code pénal ? (je compte choisir le droit Pénal en TD)

Faut-il un GAJA, (les grands arrêts de la jurisprudence administrative) en droit administratif ?

En droit des obligations, un ami m'a conseillé un précis dalloz
[url:z3lq958h]http://www.amazon.fr/Droit-civil-Obligations-Fran%C3%A7ois-Terr%C3%A9/dp/2247047645[/url:z3lq958h]

Que me conseillez vous d'autres en manuel de droit administratif et pénal ?

Merci de votre réponse !

Par **Menehoz**, le **23/07/2009** à **10:44**

Bonjour,

[quote="Marly1101":3vfk48xo]

A t-on besoin d'un code pénal ? (je compte choisir le droit Pénal en TD)[/quote:3vfk48xo]

Perso je pense qu'il faut bosser avec les sources quelque soit la matière, de là à acheter le code pénal...Il est possible de l'emprunter à la BU ou de le trouver sur légifrance.

[quote="Marly1101":3vfk48xo]Faut-il un GAJA, (les grands arrêts de la jurisprudence administrative) en droit administratif ?[/quote:3vfk48xo]

Mon professeur nous l'avait conseillé.

[quote:3vfk48xo]En droit des obligations, un ami m'a conseillé un précis dalloz

[/quote:3vfk48xo]

C'est un classique mais je n'ai pas bosser avec, je préfère les manuels. Le mieux c'est que tu le feuilletes pour voir si ça te correspond.

[quote:3vfk48xo] Que me conseillez vous d'autres en manuel de droit administratif et pénal ?[/quote:3vfk48xo]

Il y'a des sujets consacrés sur le forum (rubrique droit pénal et droit administratif entre autres),

[wink](#).

tu devrais y jeter un oeil 

Par **marly1101**, le **23/07/2009** à **17:22**

Pourtant, il me semblait bien qu'il était nécessaire d'acheter un code pénal.

Si, on a un commentaire d'arrêt en droit pénal, ça m'étonnerait qu'on puisse s'en dispenser ^^

Par **doui**, le **23/07/2009** à **17:24**

Tu peux le consulter sur légifrance, voir une version commentée sur dalloz si t'as un accès distant avec ta fac. Par contre s'il est autorisé à l'examen, difficile d'échapper à l'achat ...